



Impôt foncier et décès

Par ysy

Bonjour,

Mes parents sont propriétaires d'un pavillon.

Mon père est décédé en décembre 2018. Les formalités nécessaires ont été effectuées auprès des divers organismes (impôt, banque...).

Une déclaration d'impôt séparée a été effectuée aussi (une pour mon père et une pour ma mère).

Mes parents avaient un compte joint au nom de Mr et Mme. Le compte a été fermé et ma mère a eu un nouveau compte.

Les impôts fonciers sont en prélèvement automatique depuis plusieurs années.

Ma mère a reçu, comme chaque année une lettre l'avisant du montant des impôts fonciers.

Là, elle vient de recevoir une lettre de relance pour ces impôts fonciers majorée de 10%. J'ai donc contacté les impôts pour plus de précisions.

Leurs réponses est que le prélèvement automatique a été signé au nom de mon père de son vivant.

Ce que je ne comprends pas c'est pourquoi le problème ne s'est pas posé l'an dernier, et aussi comment se fait il que les impôts fonciers soient toujours prélevés (sur le compte de ma mère) sans que cela soient pris en compte.

Pourriez vous m'éclairer sur cet imbroglio et éventuellement m'indiquer une marche à suivre.

Merci.

Par ESP

Bonjour

Si l'an dernier, la succession était en cours, cela a pu passer.

Ensuite, il fallait faire un changement de RIB.

Mais en général, les services fiscaux sont compréhensifs.

Vous pourriez tenter de demander une remise gracieuse de ces 10%